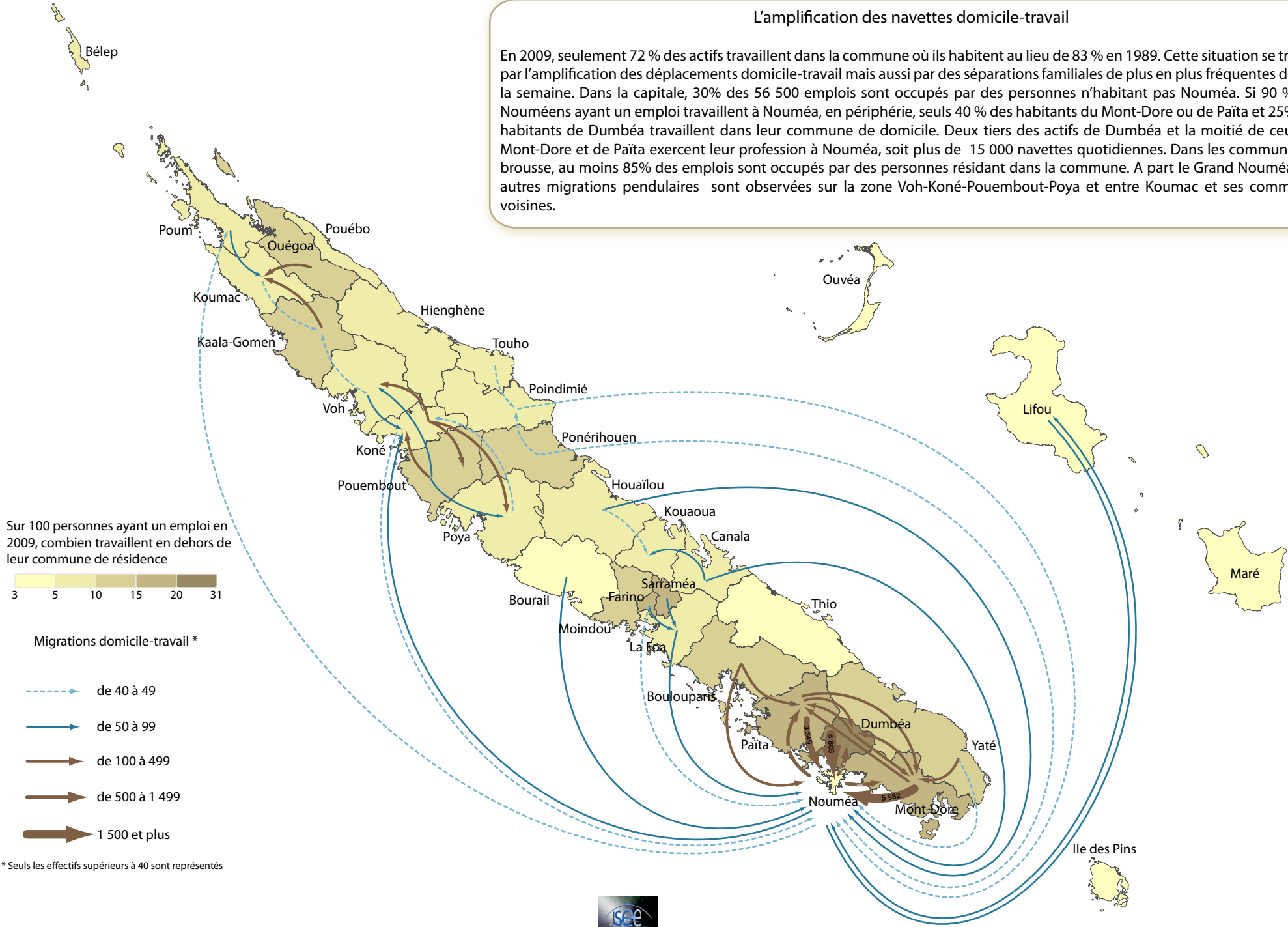
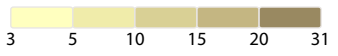


L'amplification des navettes domicile-travail

En 2009, seulement 72 % des actifs travaillent dans la commune où ils habitent au lieu de 83 % en 1989. Cette situation se traduit par l'amplification des déplacements domicile-travail mais aussi par des séparations familiales de plus en plus fréquentes durant la semaine. Dans la capitale, 30% des 56 500 emplois sont occupés par des personnes n'habitant pas Nouméa. Si 90 % des Nouméens ayant un emploi travaillent à Nouméa, en périphérie, seuls 40 % des habitants du Mont-Dore ou de Païta et 25% des habitants de Dumbéa travaillent dans leur commune de domicile. Deux tiers des actifs de Dumbéa et la moitié de ceux du Mont-Dore et de Païta exercent leur profession à Nouméa, soit plus de 15 000 navettes quotidiennes. Dans les communes de brousse, au moins 85% des emplois sont occupés par des personnes résidant dans la commune. A part le Grand Nouméa, les autres migrations pendulaires sont observées sur la zone Voh-Koné-Pouembout-Poya et entre Koumac et ses communes voisines.



Sur 100 personnes ayant un emploi en 2009, combien travaillent en dehors de leur commune de résidence



Migrations domicile-travail *

- de 40 à 49
- de 50 à 99
- de 100 à 499
- de 500 à 1 499
- 1 500 et plus

* Seuls les effectifs supérieurs à 40 sont représentés

